

La pandémie maintient les arbitres sous pression

Fondamentalement, le concept de protection suivant de chaque organisateur vaut pour nous comme pour tous les autres acteurs qui participent à une manifestation sportive. L'aide-mémoire « Voici comment nous démarrons la saison » présente et illustre les règles impératives tirées du concept de protection modèle pour les compétitions et a également pour but de faciliter la transmission des principales règles supplémentaires. Pour tous les arbitres et toutes les arbitres, il est impératif de le consulter attentivement avant d'effectuer un premier engagement :

https://www.swissunihockey.ch/files/3315/9973/7202/20200904_Merkblatt_Saisonstart - FRA.pdf

Pour les arbitres, les points suivants revêtent en outre une importance particulière :

- Les arbitres ne sont pas responsables de contrôler si le concept de protection est respecté et n'établissent aucun rapport au sujet d'éventuels manquements. En cas d'infractions manifestes, il faut rendre les personnes attentives au fait que l'autorisation des compétitions accordée par les autorités est clairement soumise à une application conséquente du concept de protection. Ce n'est pas à swiss unihockey mais aux autorités compétentes que l'organisateur doit rendre des comptes.
- Lors de la rencontre d'avant-match, en plus du respect de la distance minimale (1,5 m), le port du masque est obligatoire pour tous. Les membres du secrétariat de match portent un masque même pendant le déroulement du jeu. Malgré cela, il convient de maintenir la distance minimale entre les arbitres et le secrétariat de match dans la mesure du possible.
- Fondamentalement, la distance de 1,5 m doit toujours être respectée dans la mesure du possible. Il est par conséquent clair qu'il faut également renoncer à se saluer avec le poing ou avec le coude.

Important

Les arbitres, dans leur rôle et en tant que représentants de l'association, doivent être des modèles quant au respect de ces points. Merci de montrer le bon exemple en particulier à ce sujet !

Pour terminer, voici pour votre information une référence au Règlement COVID-19 (COR), qui a été mis en vigueur à court terme par swiss unihockey en raison de la situation actuelle :

En raison de la pandémie de COVID-19, il est probable qu'un plus grand nombre de matches ne puissent pas se dérouler lors de la saison 2020/21. Au vu de la situation, des matches peuvent être reportés ou annulés en raison de mesures prises par les autorités administratives ou sanitaires.

Le COR définit l'évaluation du résultat pour tous les matches, dans toutes les catégories et formes de jeu de swiss unihockey.

https://www.swissunihockey.ch/files/5915/9922/3970/20200904_COVID-19_Reglement_Saison_2020-2021_COR_FR.pdf

Il est notamment stipulé dans ce règlement que le nombre total de points au classement est remplacé par un quotient. Ce n'est plus le « total des points acquis » mais la « moyenne de points par match » qui servira de base pour le calcul du classement.

À la question de savoir quelles conséquences pourrait avoir un test positif effectué après un match pour les personnes ayant pris part à cette rencontre (p. ex. les arbitres), nous ne pouvons apporter aucune réponse. Les éventuelles mesures seront prises par le médecin cantonal compétent.